



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : plantelme@yonne.fff.fr

PV 159 SP 35

PV de la Commission Sportive du 8 mars 2023

Président de séance : M. Schminke Didier

Présents : MM. Batréau Jean-Michel / Joseph Dominique

Assiste : Mme Lantelme Patricia (administrative)

Début de la réunion : 16 h 00

Forfaits

Match 25031277 du 05.03.23 Aillant 2 - Seignelay 1 départemental 4 gr A

Courriel du club d'Aillant en date du 3 mars 2023 déclarant forfait pour cette rencontre.

La commission,

- en application de l'article 19 – forfait du règlement des championnats seniors,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Aillant 2 au bénéfice de l'équipe de seignelay 1,
- Score : Aillant 2 = 0 but, - 1 pt / Seignelay 1 = 3 buts, 3 pts,
- amende 45 € au club d'Aillant pour forfait déclaré seniors (amende 6.10).

Match 25031964 du 05.03.23 SC Sénonais 1 – Cheny 1 départemental 4 gr A

Courriel du club de Cheny en date du 3 mars 2023 déclarant forfait pour cette rencontre.

Courriel de Mr Suchorski, l'arbitre de la rencontre en date du 5 mars 2023 concernant son déplacement pour cette rencontre.

La commission,

- en application de l'article 19 – forfait du règlement des championnats seniors,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Cheny 1 au bénéfice de l'équipe du SC Sénonais 1,
- Score : SC Sénonais 1 = 3 buts, 3 pts / Cheny 1 = 0 but, - 1 pt,
- amende 45 € au club de Cheny forfait déclaré seniors (amende 6.10)
- concernant le déplacement de l'arbitre, vu les pièces au dossier,
- attendu que les clubs ne savaient pas officiellement qu'un arbitre était désigné pour ce match et par conséquent impossibilité d'annuler son déplacement,
- demande au secrétariat de débiter le compte du district de la somme de 62,44 € pour en créditer le compte de Mr Suchorski.

Match 25579763 du 04.03.23 St Sérotin/Vinneuf 1 – Ent Florentinoise 3 U13 D3 gr A

Courriel du club de St Sérotin en date du 4 mars 2023.

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- attendu que sur la FMI, il est mentionné : « absence de l'équipe visiteuse),
- attendu que le club de l'Ent. Florentinoise n'a pas envoyé de mail officiel pour déclaré ce forfait,

- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de l'Ent. Florentinoise 3 au bénéfice de l'équipe de St Sérotin/Vinneuf 1,
- score : St Sérotin/Vinneuf 1 = 3 buts, 3 pts – Ent Florentinoise 3 = 0 but, - 1 pt,
- amende 40 € au club d'Ent Florentinoise pour forfait non déclaré jeunes (amende 6.14).
-

Match non joué

Match 25579164 du 04.03.23 Héry 1 – Appoigny 2 U18 D2 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1^{er} mai 2023.

Changements dates, horaires, terrains

Championnats et coupes U18 / U15 – journée du 11 mars 2023

La commission prend note des différents changements d'horaire pour les matchs des U18 et U15 pour la journée du 11 mars 2023 suite à la programmation du match Ligue 1 de l'A.J.Auxerre à 17 h 00.

Match 24914632 du 12.03.23 St Georges 2 – Magny 2 départemental 2 gr B

Demande d'avancement de match du club de St Georges.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le samedi 11 mars 2023 à 20 h 00 sur les installations de St Georges.

Match 24909959 du 26.03.23 Courson 1 – Monéteau 2 départemental 2 gr B

Demande de report de match du club de Courson.

La commission, vu le refus du club de Monéteau, maintient ce match à sa date initiale, soit le 26 mars 2023.

Match 25016268 du 16.04.23 Asquins Montillot 2 – St Sauveur Moutiers 1 départemental 4 gr B

Demande de report de match du club d'Asquins Montillot.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 avril 2023.

Match 25319819 du 11.03.23 St Georges/Toucy 2 – Varennes/Chablis 1 CY U18 gr A

Demande de report de match du club de St Georges en date du 7 mars 2023.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 25 mars 2023.

FMI

Match 24919364 du 05.03.23 Pont Sur Yonne 1 – Cerisiers 2 départemental 3 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et l'arbitre,
- enregistre le résultat : Pont Sur Yonne 1 = 1 / Cerisiers 1 = 1.

Match 25105074 du 05.03.23 Ravières 1 – E.C.N. 2 départemental 3 gr C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et l'arbitre,
- enregistre le résultat : Ravières 1 = 1 / E.C.N. 2 = 3.

Match 25031963 du 05.03.23 SC Sénonais 1 – St Sérotin 1 départemental 4 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : SC Sénonais 1 = 1 / St Sérotin 1 = 1,
- amende de 46 € au club du SC Sénonais pour absence de transmission composition équipes (amende 13.3).

Match 25029892 du 05.03.23 Ravières/Semur Epoisses 1 – Chéu/Vareennes 1 départemental féminin à 8

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Ravières/Semur Epoisses 1 = 11 - Chéu/Vareennes 1 = 1.

Match 25577363 du 04.03.23 St Georges/Toucy 1 – Mt St Sulpice/Brienon 1 U18 D2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : St Georges/Toucy 1 = 6 – Mt St Sulpice/Brienon 1 = 2.

Match 25578843 du 04.03.23 Vareennes/Serein AS 1 – St Georges/Toucy 2 U18 D2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et l'arbitre,
- enregistre le résultat : Vareennes/Serein AS 1 = 9 - St Georges/Toucy 2 = 0.

Match 25578408 du 04.03.23 Sens Jeunesse/Gron Véron 1 – Toucy/Diges.Pourrain 1 U15 D1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et l'arbitre,
- enregistre le résultat : Sens Jeunesse/Gron Véron 1 = 3 – Toucy/Diges.Pourrain 1 = 0.

Match 25574085 du 04.03.23 Paron FC 2 – Sens FC 2 U15 D1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et l'arbitre,
- enregistre le résultat : Paron FC 2 = 1 – Sens FC 2 = 1.

Match 25577531 du 04.03.23 St Clément 1 – Joigny 1 U15 D1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : St Clément 1 = 0 / Joigny 1 = 0.

Match 25573246 du 04.03.23 Pont/St Clément 2 – St Clément/Pont 1 U15 D2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et l'arbitre,
- enregistre le résultat : Pont/St Clément 2 = 0 / St Clément/Pont 1 = 7.

Questions diverses

Match 24899833 du 05.03.23 FC Gatinais 1 – Gron Véron départemental 2 gr A

La commission prend note du courriel du club de FC Gatinais en date du 5 mars 2023 et le transmet à la commission de discipline.

Match 24899835 du 05.03.23 Migennes 2 – Champlost 1 départemental 2 gr A

Courriel du club de Migennes en date du 6 mars 2023 signalant la blessure (non inscrite sur la FMI) du joueur Fihri Fassi Sofiane.

La commission en prend note et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 25031963 du 05.03.23 SC Sénonais 1 – St Sérotin 1 départemental 4 gr A

La commission prend note du courriel du club de St Sérotin en date du 5 mars concernant le non déplacement de l'arbitre désigné.

Match 25016061 du 12.03.23 E.C.N. 3 – Vermenton 2 départemental 4 gr B

Courriel du club de Vermenton en date du 7 mars 2023 : demande d'arbitre.

La commission en prend note et transmet à la C.D.A.

Match 25015761 du 19.03.23 Varennes 3 – Coulanges La Vineuse 2 départemental 4 gr B

Courriel du club de Coulanges La Vineuse en date du 5 mars 2023 : demande d'arbitre.

La commission en prend note et transmet à la C.D.A.

Match 25029393 du 05.03.23 Coulanges La Vineuse 1 – Auxerre Stade 3 départemental féminin à 8

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- prend note du courriel du club de Coulanges La Vineuse en date du 6 mars 2023 indiquant que Mr Gauthier Cyril David a officié comme délégué pour cette rencontre.

Match 25580105 du 04.03.23 Auxerre ASC 3 – Champs/Yonne 1 U13 D3 gr C

Courriel du club d'Auxerre ASC en date du 4 mars 2023 concernant le résultat inscrit sur la FMI.

La commission en prend note et enregistre le résultat : Auxerre ASC 3 = 0 – Champs/Yonne 1 = 9



Fin de la réunion : 17 h 00

Le Président de séance
Schminke Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »